

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU

2018/O1/012

*Question déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI
Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

OBJET : Surfaces peu productives

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Vous n'êtes pas sans savoir que « Conformément à l'article 4, paragraphe 2, deuxième alinéa, du règlement (UE) no 1307/2013, les États membres de la CEE peuvent considérer comme prairies permanentes les surfaces adaptées au pâturage et relevant des pratiques locales établies, dans lesquelles l'herbe et les autres plantes fourragères herbacées ne prédominent pas traditionnellement. Un coefficient de réduction peut être appliqué à ces prairies permanentes conformément à l'article 32, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1307/2013. Afin de garantir l'application proportionnée de cette disposition, il y a lieu de prévoir la possibilité d'établir une distinction entre les diverses catégories de surfaces en vue d'appliquer différents coefficients de réduction à ces catégories. »

C'est en vertu de ces règles européennes qu'a été construit notre référentiel photographique recensant l'ensemble des faciès pastoraux corses, avec pour chacun d'entre eux un taux plafond d'éligibilité, établi au regard de la disponibilité fourragère, de l'appétence de l'offre et de l'accessibilité au bétail.

Ces surfaces pastorales, qualifiées de « peu productives » et à juste titre de zone d'handicaps, sont adossées à nos races locales. Elles constituent le fondement de notre système d'élevage agro-sylvo-pastoral et confèrent la typicité, la qualité et la renommée à nos produits agricoles identitaires.

Notre conduite d'élevage si atypique, participe à l'entretien de vastes espaces au potentiel agronomique faible, mais pourtant riche d'une diversité végétale incomparable.

Le potentiel alimentaire est effectivement faible, ce qui fait que nos troupeaux doivent évoluer sur de larges étendues ou « rughjoni », contrairement aux modes d'élevage intensifs et productivistes.

Malgré tout chaque agriculteur aujourd'hui, en Corse, se retrouve devant ce choix. Le choix d'une agriculture intensive, conformiste, uniformisante et normative, ou d'une agriculture veillant à préserver ce patrimoine et ce modèle agro-sylvo-pastoral si singulier qui nous caractérise.

Dans votre communication du 19 mars, vous évoquez l'émotion et la colère légitime de l'ensemble de la profession agricole, suscitée par l'annonce de la possible remise en cause des dispositifs d'aide aux surfaces peu productives. Vous faites un certain nombre de propositions à travers quatre points essentiels que vous développez dans votre communiqué.

C'est l'occasion pour vous et les membres de l'exécutif, de réaffirmer votre soutien sans faille à celles et ceux qui, dans tous les secteurs et dans toutes les filières, se battent au quotidien pour une agriculture de production et de qualité.

Ma question est la suivante :

Ne pensez-vous pas monsieur le Président de l'Exécutif de Corse, qu'il serait opportun de réaffirmer, au niveau Européen, avec force et détermination, la volonté de la Corse à faire reconnaître ses parcours et son modèle agro-sylvo-pastoral.